



_____ THONON **agglomération**

Plan d'actions

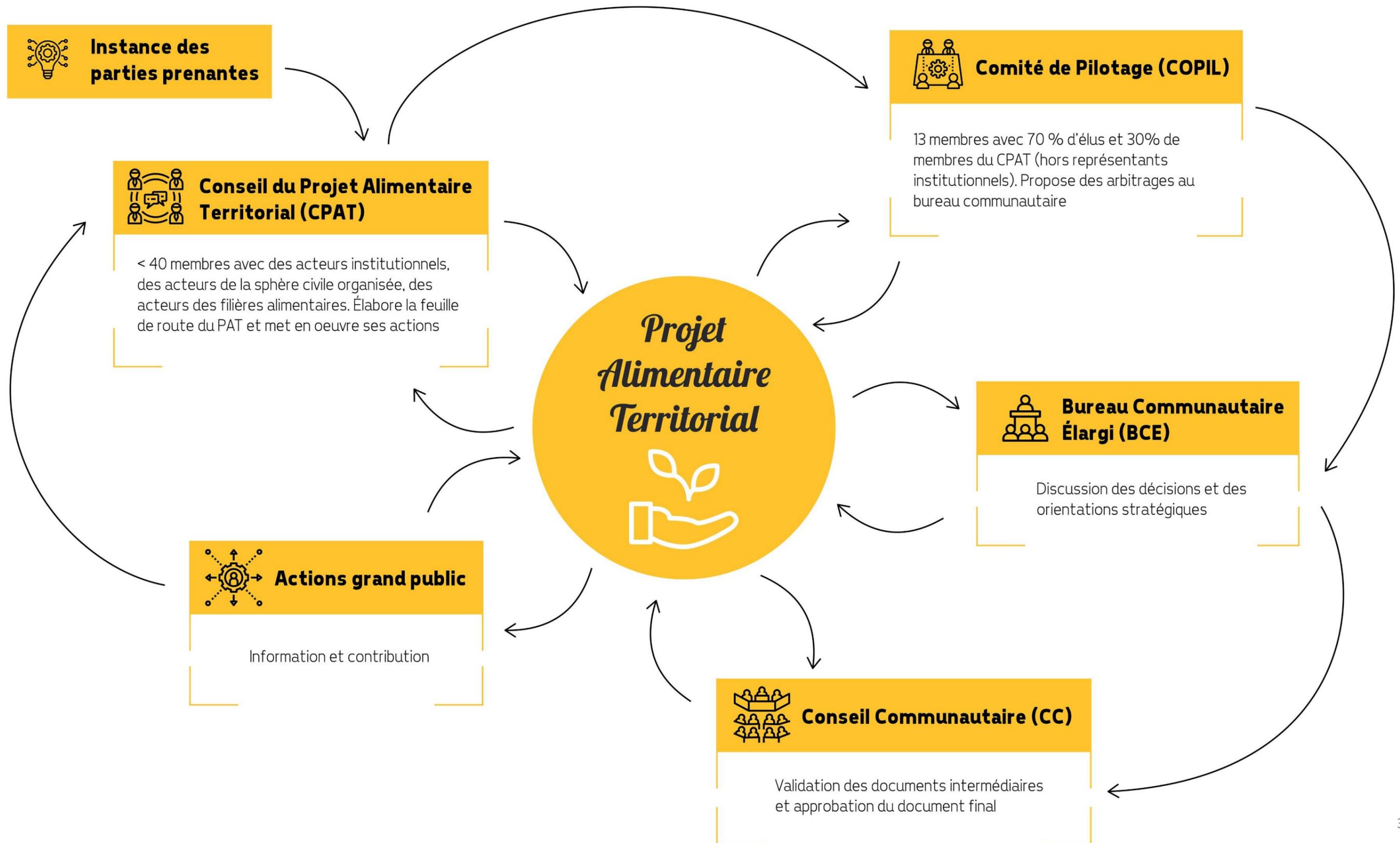
Projet Alimentaire Territorial



Le **Projet Alimentaire Territorial** (PAT) de Thonon vise à rassembler les divers acteurs d'un territoire autour de la question de l'alimentation. La mise en place d'actions opérationnelles a pour objectif d'**accélérer la transition agricole et alimentaire du territoire**, en rapprochant les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales et les consommateurs, et en favorisant le développement de relations entre les territoires urbains et ruraux.

Les fiches actions de ce document représentent le plan d'action concret pour atteindre cet objectif. Chaque action proposée découle d'une **réflexion approfondie** et d'une **collaboration étroite** entre les acteurs locaux, visant à répondre aux **besoins spécifiques** de notre territoire. La feuille de route détaillée dans ce document a été élaborée par le CPAT puis reprises par la gouvernance détaillée ci-après. Ces fiches détaillent les initiatives concrètes qui seront mises en œuvre pour sensibiliser à l'importance de l'alimentation durable, favoriser la préservation de la ressource en eau, encourager l'agriculture locale ou encore renforcer les liens entre producteurs et consommateurs. Ces actions répondent aux quatre axes de la stratégie, rappelés ci-dessous, et sont conçues pour accompagner la transition agricole et alimentaire.

En adoptant une approche axée sur un plan opérationnel et en mobilisant les ressources disponibles, ce projet alimentaire territorial peut devenir un **moteur de changement** pour Thonon Agglomération. Ces fiches actions représentent l'engagement du territoire à concrétiser ses ambitions en actions mesurables pour faire face aux **défis alimentaires d'aujourd'hui et de demain**.





Axe 1: Adapter les politiques foncières locales en faveur du Projet Alimentaire de l'Agglomération et des actions qu'il porte, en préservant les espaces agricoles et naturels et en s'emparant des outils existants



Axe 2: Soutenir le rôle essentiel de la profession agricole dans la gestion équilibrée des ressources naturelles (biodiversité, eau, sols...) en favorisant des pratiques agricoles durables



Axe 3: Favoriser la Collaboration entre Producteurs, Consommateurs et Acteurs de la Chaîne Alimentaire



Axe 4: Soutenir une alimentation durable et la résilience alimentaire du territoire

22 fiches actions pour opérationnaliser le PAT

Fiche	Titre de l'action
Axe 1: Fiche Action A	Sensibiliser et former les élus aux problématiques foncières rencontrées par les agriculteurs
Axe 1: Fiche Action B	Favoriser l'installation d'espaces productifs en fruits et légumes à proximité des zones urbaines
Axe 1: Fiche Action C	Faire connaître le système de Régie Agricole
Axe 1: Fiche Action D	Utiliser les outils tels que les ZAP et les PAEN sur le territoire
Axe 2: Fiche Action A	Promouvoir des pratiques agricoles pour optimiser l'utilisation des ressources et minimiser leur impact
Axe 2: Fiche Action B	Mettre en lien agriculteurs et restaurateurs, voire habitants, sur le territoire afin de favoriser la consommation de productions locales
Axe 2: Fiche Action C	Agir en faveur de la préservation de la ressource en eau
Axe 2: Fiche Action D	Agir en faveur de la lutte contre le gaspillage alimentaire
Axe 3: Fiche Action A	Favoriser la connexion entre les acteurs de l'alimentation en organisant des événements en journée ou en soirée
Axe 3: Fiche Action B	Valoriser l'image de l'agriculture locale à travers les bulletins municipaux
Axe 3: Fiche Action C	Travailler sur les circuits courts du territoire pour le consommateur et identifier les flux
Axe 3: Fiche Action D	Communiquer et échanger autour de l'installation d'une cuisine collective « durable »
Axe 3: Fiche Action E	Créer du lien entre producteurs locaux et le public scolaire/périscolaire
Axe 4: Fiche Action A	Communiquer sur les points de vente, afin de favoriser la consommation de productions locales
Axe 4: Fiche Action B	Travailler sur l'installation et la transmission des exploitations agricoles du territoire
Axe 4: Fiche Action C	Favoriser l'accès à l'alimentation pour tous
Axe 4: Fiche Action D	Favoriser l'accès à l'alimentation par l'autoproduction
Fiches des services de l'agglomération:	
Service: Fiche A	Décliner l'alimentation et la gestion durable des déchets sur le thème « Habiter », fil rouge dans la synergie d'un travail multi-acteurs
Service: Fiche B	Action de sensibilisation auprès des jeunes sur l'écologie et les métiers de l'alimentation
Service: Fiche C	Intégration du volet alimentation durable dans l'offre pédagogique de l'Agglomération
Service: Fiche D	Suivi des effets de la Méthanisation sur le territoire
Service: Fiche E	Valorisation des biodéchets par le compostage grâce au Plan Biodéchets



Sensibiliser et former les élus aux problématiques foncières rencontrées par les agriculteurs



Descriptif de l'action : Conception de modules de formations et animation

Temps 1: Pré-cadrage

Temps d'identification du porteur, puis de de création de la convention avec Thonon Agglomération. Définition fine du programme.

Temps 2: Programme

- Atelier 1 : **Intervention en CIM** (Conférence Intercommunale des Maires) ou en Bureau Communautaire élargi
Temps dédié à la présentation des enjeux et de l'aspect « Urgent » de sanctuariser le foncier
- Atelier 2 : **Intervention dans les communes (auprès des élus)**
Temps dédié à la création de lien entre le PAT et le PAF (Plan Académique de Formation) et le PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal). Temps pouvant être réalisés en conseil communautaire.
- Atelier 3 : **Vis ma vie à la ferme**
Sur une journée, proposer un stage à la ferme pour être confronté aux problématiques foncières sur l'Agglomération.
- Atelier 4 : **Module d'approfondissement**
Temps dédiés aux élus les plus motivés (Ex: les référents territoriaux)

Temps 3: Lien avec le CPAT

Temps de retour et de capitalisation sur la démarche à réaliser en CPAT.

Porteur(s) de l'action : Structure à identifier dans le temps de pré-cadrage

Partenaire: Thonon Agglomération

Éléments complémentaires

- Périmètre de l'action : Les élus intercommunaux et communaux (selon les modules)
- Conditions de mise en œuvre : Temps à libérer de la part des élus et des agriculteurs à consacrer aux modules
- Points de vigilance : Formation à mener dans le cadre du PLUi, les propositions doivent donc avoir lieu avant 2025 / Nécessite des agriculteurs pédagogues / Trouver des solutions pour inviter et mobiliser un maximum d'élus

Indicateurs de suivi- évaluation

- Nombre de porteurs de l'action potentiel contacté
- Création effective d'une convention entre le porteur et Thonon Agglomération
- Nombre de personnes présentes à chaque formation
- % de communes ayant bénéficiée de la formation
- Diversité des filières/structures représentées
- Nombre d'ateliers réalisés

Coût estimatif de l'action

- Investissement financier (€) : Entre 0€ et 100€ (logistique)
- Niveau d'animation par Thonon Agglomération : 33 jours par an



Objectif : Former les élus à l'importance de préserver le foncier agricole et comprendre les problématiques pouvant être rencontrées.



Le plus tôt possible





Favoriser l'installation d'espaces productifs en fruits et légumes à proximité des zones urbaines



Descriptif de l'action : Mettre en place un ou plusieurs espaces de production pérennes de fruits et légumes autour des zones urbaines

Déroulé de l'action:

L'action bénéficie d'un diagnostic foncier et d'une stratégie à l'échelle de l'agglomération. Des conventions et partenariats avec les organismes tels que la SAFFER ou la chambre d'agriculture seront étudiées.

L'action prendra la forme suivante:

1. Définitions des terrains propices à la mise en place d'espaces productifs en fruits et légumes à proximité des zones urbaines via la stratégie foncière
2. Traduction réglementaire de ces espaces pré-ciblés dans le PLUi
3. Mise en œuvre opérationnelle.

Modèle économique ayant fait ses preuves:

L'acquisition peut être réalisée de manière collaborative, impliquant la commune et la Chambre d'Agriculture agissant conjointement sur ce territoire. Cette approche garantit la viabilisation du terrain et facilite l'installation avec toutes les clés en main. Les parcelles initialement louées peuvent ultérieurement être acquises par l'exploitant, favorisant ainsi l'installation durable de l'exploitation. À terme, ce modèle peut évoluer, avec la croissance des installations, la mutualisation des équipements, ou encore la mise en place d'une légumerie.

Outil à mobiliser:

La couveuse maraîchère : Permet à des porteurs de projet de se tester en bénéficiant d'un accompagnement professionnel.

Outil chambre agriculture « Ceinture verte » : Une coopérative ou un ensemble : Commune + Chambre d'Agriculture et la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC), achète un terrain (en moyenne 5 ou 6ha) et installe des maraichers sélectionnés et formés.

Objectif : Accroître le développement d'une agriculture maraîchère en périphérie des espaces urbanisés.

Porteur(s) de l'action : Thonon Agglomération

Acteurs à associer: Commune(s) + Chambre d'Agriculture + La SAFER



Éléments complémentaires

Périmètre de l'action: Les espaces agricoles à proximité des zones bâties

Conditions de mise en œuvre: Nécessite de trouver du foncier.

Points de vigilance: Les terrains à sélectionner doivent être achetés lors de la cessation d'une activité. La compétition avec la Suisse et les difficultés d'accès au logement rendent difficile la mobilisation de personnes qualifiées.



Indicateurs de suivi- évaluation

- Nombre de réunions ayant favorisé l'installation d'une ceinture verte
- Nombre de documents clés édités
- Nombre de terrains acquis permettant d'esquisser une ceinture verte



Coût estimatif de l'action

- Investissement financier (€) : 4 855€ HT (Convention SAFER)
- Provision pour investissement foncier: 100 000 €
- Lieu test maraîcher Quincy : 848 000 € Inv. + 33 000 € fonct. (à partager avec la commune de Massongy)
- Recours à l'outil Ceinture Verte de la Chambre d'Agriculture: 14 000€/ par projet maraîcher (Objectif 1 projet d'ici 2029)
- Niveau d'animation par Thonon Agglomération : 38 jours par an à partir du lancement de la fiche action



Actions à mettre en œuvre à moyen terme





Faire connaître le système de Régie Agricole



Descriptif de l'action :

Sensibiliser et former les élus au système de régie agricole via la journée de l'Alimentation existante sur le territoire. Ce temps pourrait être l'occasion de faire intervenir un territoire-témoin disposant d'une régie.

Pistes: La commune de Montmélian ou [Mouans-Sartoux](#)

Définition d'une régie (agricole): La régie, qu'elle soit agricole ou non, obéit aux mêmes règles que toute autre régie directe. Il s'agit d'un mode de gestion des services publics dans lequel la personne publique, assure directement la gestion du service. Toute collectivité locale ou territoriale peut mettre en place une régie, à la manière d'un service municipal. Source: [ADEME](#)

Porteur(s) de l'action : Thonon Agglomération

Acteurs à associer: La commune souhaitant témoigner



Éléments complémentaires

Facteurs de réussite : Facteur humain primordial : volonté politique, enthousiasme, motivation, cohésion et force de travail pour créer cet outil innovant et pionnier. La création de cette régie agricole répond à un besoin du territoire : le manque de fournisseurs et d'approvisionnement local en légumes (bio) pour les cantines de la ville.

Les atouts : Conquête de l'autonomie alimentaire, émulation des acteurs locaux (élus, personnels administratifs, associations, entreprises locales), sensibilisation des habitants aux enjeux du développement durable, base d'un projet alimentaire durable de territoire qui s'étend au-delà des cantines.

Difficultés rencontrées :

Intensité et forte charge de travail supposant de trouver les ressources humaines suffisantes afin de nourrir les cantines toute l'année.

Incidences financières, organisationnelles à bien anticiper.

Outil à adapter aux spécificités de chaque territoire (certains sont largement pourvus en capacités de production, d'autres non)



Objectif : Permettre aux communes de s'emparer d'une régie communale.



Actions à mettre en œuvre à court terme



Indicateurs de suivi- évaluation

- Prises de contact avec une ou des communes utilisant ce régime
- Partage sur les réseaux de cette action
- Nombre de participants (dont le nombre d'élus) à la journée de l'Alimentation
- La bonne réalisation de la sensibilisation lors de la journée de l'alimentation.
- La diffusion de cette action sur les réseaux sociaux

Coût estimatif de l'action

- Investissement financier (€) : 5 500€ pour l'animation
- Niveau d'animation par Thonon Agglomération : 6 jours par an





Utiliser les outils tels que les ZAP et les PAEN sur le territoire



Descriptif de l'action: Utiliser les outils existants de protection du foncier à vocation agricole tels que les ZAP et les PAEN et les inscrire à terme dans le PLUi

Temps 1: Pré-cadrage

S'appuyer sur la stratégie foncière structurée dans le cadre du PAT pour cerner les outils. Créer du lien entre Thonon Agglomération et la SAFER.

Temps 2: Médiation

Organiser un temps de dialogue autour des outils ZAP et PAEN avec les élus du territoire d'une part et les partenaires impliqués dans utilisation de ces outils d'autre part.

Temps 3: Temps techniques et choix politiques

Aboutir la définition d'un (ou plusieurs) secteur(s) protégé(s) par ces outils sur le territoire grâce à un temps technique puis à un arbitrage politique.

Définitions succinctes :

- **ZAP** : La zone agricole protégée (ZAP) est une servitude d'utilité publique (SUP) qui permet de préserver la vocation agricole des zones présentant un intérêt général en raison soit de la qualité de leur production, soit de leur situation géographique, soit de leur qualité agronomique. Ces ZAP sont délimitées par arrêté préfectoral
- **PAEN** : Le département et les structures porteuses de schémas de cohérence territoriale (SCoT) peuvent mettre en œuvre une politique de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (souvent dite PENAP, PAEN ou ENAP). L'instauration d'un périmètre PENAP empêche que les terrains concernés soient postérieurement intégrés à une zone urbaine ou à urbaniser du PLU(i) ou à un secteur constructible d'une carte communale. Il facilite l'acquisition de ces terrains dans un but de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains.

Sources : CEREMA

Objectif : Sanctuariser les terres agricoles pour pérenniser des exploitations agricoles.

Porteur(s) de l'action : Thonon Agglomération

Acteurs à associer: Le service urbanisme et foncier de l'agglomération, la SAFER, la Chambre d'agriculture, le SICA, le département, le préfet, les agriculteurs et les communes de l'agglomération.

Éléments complémentaires

Périmètre de l'action: Les 24 (25) communes de l'agglomération

Conditions de mise en œuvre: Mettre en place en plusieurs étapes :

Un diagnostic foncier pour cibler un secteur à enjeux

Des réunions avec agriculteurs et élus pour définir spatialement les zones à sanctuariser

Proposer un accompagnement administratif pour la création de la ZAP/PAEN.

Indicateurs de suivi- évaluation

- Nombre et superficie de zones agricoles protégées grâce à l'outil ZAP
- Nombre et superficie de terrains instaurés dans un périmètre PENAP
- Nombre de réunion ayant permis de donner le jour à une ZAP ou un PAEN.
- Nombre d'acteurs mobilisés par réunions

Coût estimatif de l'action

- Niveau d'animation par Thonon Agglomération : 10 jours par an
- L'investissement financier est pris en charge par la fiche 1.B via la convention avec la SAFER

Actions à mettre en œuvre à court terme
Lien à faire avec le PLUi en cours





Promouvoir des pratiques agricoles pour optimiser l'utilisation des ressources et minimiser leur impact, favorisant une approche proactive vers des solutions durables



Descriptif de l'action : Travailler de concert avec la Chambre d'Agriculture pour apporter du soutien aux transitions agricole via un appui technique.

Temps 1: Pré-cadrage

S'inspirer des pratiques et usages existant en France pour soutenir des pratiques vertueuses. Etudier particulièrement le fonctionnement de [Terres de Sources](#) soutient et encourage les bonnes pratiques des agriculteurs locaux qui se sont engagés à agir pour l'environnement et la protection de l'eau potable avec un mode de production plus vertueux pour les ressources en eau. En proposant aux agriculteurs de nouveaux débouchés et en valorisant leurs produits.

Temps 2: Mise en œuvre

Dans cette phase, il est reconnu que les défis liés aux pratiques agricoles ne sont pas toujours résolus de manière univoque. Pour cela, un temps d'échange entre les acteurs sera réalisé. Puis un partenariat avec une entité capable de porter cette initiative sera mise en place.

Actions prévues :

- Faciliter le dialogue entre les différents acteurs concernés.
- Promouvoir l'adoption de pratiques agricoles durables.
- Aborder les enjeux liés à la qualité de l'eau potable mais aussi les enjeux liés à la préservation de la biodiversité et à la gestion d'un vol vivant
- Étudier la possibilité d'intégrer les produits issus de pratiques durables dans la restauration collective.
- Examiner la faisabilité de la création d'un label pour les acteurs engagés dans cette démarche.

Porteur(s) de l'action : Thonon Agglomération

Acteurs à associer: La CA, Les producteurs, les institutions de recherche, les services de Thonon Agglomération afférents, Terre de source, l'Agence de l'eau



Éléments complémentaires

Périmètre de l'action: L'agglomération

Points de vigilance: Se positionner comme un moteur des transitions en lien avec les initiatives déjà entreprises



Indicateurs de suivi- évaluation

- Nombre de rencontres réalisées ?
- Nombres de personnes impliquées dans la mise en œuvre de cette fiche?
- Nombres de personnes bénéficiant de cette fiche?



Coût estimatif de l'action

- Niveau d'animation par Thonon Agglomération : 11 jours par an



Le plus tôt possible



Objectif: Accompagner les pratiques agricoles pour être plus résilient demain





Mettre en lien agriculteurs et restaurateurs sur le territoire afin de favoriser la consommation de productions locales



Descriptif de l'action

Temps 1: Identification du besoin

Mobiliser les acteurs de la restauration puis les agriculteurs du territoire afin d'identifier les besoins, de recenser les attentes et de faire émerger les contraintes.

Temps 2: Réalisation du catalogue

La mise en place du catalogue via un porteur de projet prendra la forme d'un appel à manifestation d'intérêt

Mettre en place un catalogue pour les acteurs économiques répertoriant les agriculteurs locaux dont la production pourrait répondre aux besoins de la restauration collective et plus largement la restauration hors domicile (RHD).

Faciliter la mise en relation entre les différentes sphères professionnelles, à savoir les agriculteurs et les restaurateurs, afin de favoriser un échange sur les contraintes respectives et d'ajuster les productions en fonction des besoins identifiés.

Piste d'action : Agrilocal | Favoriser le circuit court en restauration collective. Agrilocal est une plate-forme internet d'achat de produits locaux. Elle met directement en relation des acheteurs publics de la restauration collective (établissements scolaires, hôpitaux, maisons de retraite, etc.) et des fournisseurs locaux (producteurs, artisans, entreprises locales), dans le respect des règles de la commande publique.



Objectif : Mettre en lien agriculteurs et restaurateurs sur le territoire afin de favoriser la consommation de productions locales et de développer un intérêt pour l'agriculture durable.



A moyen terme

Cette action ne se déroulera donc pas sur l'année 1 du PAT



Porteur(s) de l'action: Création d'un appel à mobilisation sous forme d'AMI

Acteurs à associer: Les producteurs et les restaurateurs, Pousse d'avenir, R'aliment du Chablais



Éléments complémentaires

Périmètre de l'action: L'agglomération

Points de vigilance: Mettre à jour le catalogue, l'action doit inclure une mise à jour annuelle.



Indicateurs de suivi-évaluation

- Nombre de temps permettant l'identification du (des) besoin(s)
- Recherche de porteurs d'action
- Nombre d'agriculteurs recensés dans le catalogue
- Part des restaurateurs qui se sont saisis de l'outil



Coût estimatif de l'action

- Niveau d'animation par Thonon Agglomération : 15 jours par an



Sur votre territoire:

Réalisation de ce type de catalogue par la Chambre d'Agriculture





Agir en faveur de la préservation de la ressource en eau



Descriptif de l'action : Sensibiliser et accompagner des modes de production plus durables. Les agriculteurs, les industriels, ateliers de transformations, coopératives, ...

Temps 1: Recherche d'un ou plusieurs partenaires
Ce temps sera dédié à la recherche d'un ou plusieurs souhaitant se positionner comme porteur de projet ainsi que par la recherche de financements.

Temps 2: L'action:
Assurer un meilleur accompagnement et conseil autour de la préservation de la ressource en eau s'appuyant sur :

- Une analyse du secteur sur son utilisation de l'eau, les volumes utilisés pour les différents utilisateurs...

Temps 2.A: Concernant la partie agricole

- Généralisation d'une approche systémique de conduite des cultures / des exploitations au sein des formations
- Des accompagnements et actions de sensibilisations aux pratiques plus sobres en matière de gestion de l'eau :
 - Paillage naturel, semences, état des sols (apport organique végétal permettant une rétention de l'eau)
 - Agroforesterie et aide à l'entretien des arbres et essences
 - Accompagnement quant aux équipements et techniques d'arrosage (ex. goutte à goutte)
 - Des process plus sobres

Temps 2.B: Concernant la chaine agroalimentaire
Le PAT souhaite accompagner l'ensemble de la chaine c'est pourquoi cette fiche a vocation à être poussée et challenger dans le temps pour accompagner les usagers dans une gestion économe de la ressource en eau

Axe de réflexion:
Suivi et Évaluation Rigoureux : Mettre en place un système robuste de suivi et d'évaluation pour mesurer l'impact des actions entreprises, permettant ainsi d'ajuster les approches au besoin et de garantir l'efficacité des initiatives de préservation de la ressource en eau.

Porteur(s) de l'action: A définir via le temps 1 de la fiche
Acteurs à associer: Les producteurs, les industriels et les restaurateurs



Éléments complémentaires
Périmètre de l'action: L'agglomération
Conditions de mise en œuvre: Partenaire à identifier
Points de vigilance: Coordination avec les parties prenantes à réaliser. S'assurer d'une compréhension approfondie des besoins spécifiques et des réalités du public cible.



Indicateurs de suivi- évaluation

- Porteur de projet et financements trouvés
- Nombre d'actions de sensibilisation
- Réalisation de l'étude
- Nombre de personnes accompagnés



Le plus tôt possible 



Coût estimatif de l'action

- Investissement financier (€) : Etude a budgétiser par le porteur d'action
- Niveau d'animation par Thonon Agglomération : 8 jours par an



Objectif : Réduire l'impact écologique des productions et de la transformation pour assurer la préservation des ressources.





Agir en faveur de la lutte contre le gaspillage alimentaire dans la restauration collective



Descriptif de l'action :

Promouvoir la quantification du gaspillage alimentaire

Temps 1: Organiser des temps de sensibilisation/ formation

L'agglomération répondra à cet objectif en organisant des séances de sensibilisation et de formation sur la qualification du gaspillage alimentaire au sein de la restauration collective. Un travail en collaboration avec les services de restauration collective pour mettre en place des mesures concrètes visant à réduire le gaspillage alimentaire dans ces établissements. Cela peut inclure des initiatives telles que l'échange avec les scolaires pour co-construire la démarche dans les établissements, l'utilisation de portions réinterrogées pour répondre aux besoins, la mise en place de pratiques de gestion des stocks plus efficaces, la sensibilisation du personnel à la réduction du gaspillage, et la redistribution des excédents alimentaires vers des organisations caritatives ou des programmes de compostage.

Temps 2 : Développer un réseau permettant le retour d'expérience

Dans cette phase, un réseau sera développé pour favoriser l'échange d'expériences et de bonnes pratiques entre les acteurs impliqués dans la lutte contre le gaspillage alimentaire, stimulant ainsi l'innovation et la collaboration à l'échelle du territoire.

Cette fiche est en lien avec la l'action 3.D « Cuisine Durable »

Porteur(s) de l'action: TA
Acteurs à associer: Les producteurs et les services de restauration



Eléments complémentaires
Périmètre de l'action: L'agglomération
Points de vigilance: Faire le lien avec le PLPDMA (Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés).
Pistes d'actions: Plateforme web: [Ma cantine](#)



Indicateurs de suivi- évaluation

- Nombre de publics cibles ayant été sensibilisés
- Nombre de communes du territoire concernées
- Nombres de cantines formées
- Nombre de formats de sensibilisation proposé
- Réseau effectif et actif



Objectif : Réduire l'impact écologique des productions et des modes de consommation pour assurer la préservation des ressources.

Coût estimatif de l'action

- Niveau d'animation par Thonon Agglomération : 9 jours par an et 0,1 ETP pour le service Prévention et Gestion des déchets



Le plus tôt possible



Sur votre territoire:
" Du pain sec issue d'une cantine du territoire permet de nourrir les animaux d'une ferme voisine" *Témoignage d'un agriculteur du territoire*





Favoriser la connexion entre les consommateurs de l'agglomération, les producteurs et les acteurs de l'alimentation en organisant des événements en journée ou en soirée



Descriptif de l'action : Créer des rencontres grand public en soirée ou en journée pour échanger avec des producteurs et des acteurs de l'alimentation.

- Ces rencontres peuvent être l'occasion de:
- Proposer des dégustations permettant de susciter l'intérêt pour les produits locaux
 - Renforcer les Liens sociaux : Créer des opportunités régulières pour échanger avec des producteurs et les acteurs de l'alimentation. Cela vise à renforcer les liens, à favoriser la compréhension mutuelle
 - Encourager l'Échange d'Informations : Faciliter les échanges d'informations entre les producteurs et les consommateurs. Cela peut se faire à travers des discussions informelles, des présentations, ou des ateliers interactifs qui permettent aux participants d'en apprendre davantage sur la production alimentaire locale.
 - Promouvoir la Diversité des Produits : Mettre en avant la diversité des produits locaux disponibles. Cela peut inclure la présentation de produits saisonniers, de variétés locales moins connues.
 - Organiser des animations ludiques pour les enfants

Porteur(s) de l'action: Destination Léman
Facilitateur : Thonon Agglomération
Acteurs à associer: CPIE, SICA Terre du Léman, le CPAT, Acteurs de l'alimentation (Producteurs et associations), .



Eléments complémentaires

Périmètre de l'action: L'agglomération et plus largement le Chablais
Conditions de mise en œuvre: Nécessite un lieu d'accueil et une communication et une personne coordonnant l'événement

Points de vigilance: Mobiliser des producteurs en veillant à anticiper les rencontres

Être vigilant au moment de la journée choisie (journée ou soirée ou week-end). Identifier un lieu et communiquer largement sur le sujet



- Indicateurs de suivi- évaluation**
- Nombre d'évènements organisés
 - Nombre de participants
 - Lieux d'interventions



Sur votre territoire:

Evènements existants pouvant être l'occasion de mobiliser ces actions :

- Le printemps des coquelicots (animation en lien avec l'agriculture et l'alimentation)
- Rencontres alimentation durable Chablais: la dernière rencontre a eu lieu du 1er au 8 octobre 2023
- Ciné débat "Parlons Vrai" sur la cohabitation organisée sur le territoire par la chambre d'agriculture et la SICA Terre du Léman début 2024



Le plus tôt possible 

Coût estimatif de l'action

- Investissement financier (€) (Pour Thonon Agglomération) :
Convention avec la SICA Terre du Léman : 38 000€
Convention avec le CPIE : 5 500 €
- Niveau d'animation par Thonon Agglomération : 14 jours par an



Objectif : Créer un espace d'échange, promouvoir la connaissance des produits locaux, encourager la dégustation, et inclure des animations pour sensibiliser les enfants.



Valoriser l'image de l'agriculture locale à travers les bulletins municipaux



Descriptif de l'action:

Temps 1: Lancer la démarche:
Présentation de la démarche en Bureau Communautaire Elargi (BCE)

Temps 2: Travail en CPAT
Temps de travail dans le cadre du CPAT, au cours duquel des idées seront développées en vue de rédiger un premier article qui pourra être complété d'un micro-portrait du territoire.

Temps 3: Des temps de rencontres communales avec les producteurs locaux.
Chaque commune est invitée à rencontrer un producteur local en vue de créer son micro-portrait pour un bulletin municipal.

Temps 4: Relecture par le Comité de Pilotage d'Aménagement du Territoire (CPAT) avant la publication
La rédaction d'articles destinés aux bulletins municipaux dans le but d'expliquer l'agriculture locale, avec pour objectif que le CPAT suive la démarche et veille à la cohérence des propositions ainsi qu'à la boucle pédagogique. La volonté à travers ces bulletins est:

- Sensibiliser et Eduquer
- Construction d'une image positive de l'agriculture locale
- Favoriser le dialogue
- Renforcer l'identité locale
- Faire comprendre la réalité de la profession agricole

Le CPAT pourra proposer:

- Des thématiques qui suivent la saisonnalité.
- Sensibiliser au respect des champs qui sont des outils de travail
- Aborder des sujets liés à des enjeux comme l'eau, le foncier,
- Compiler ces articles sur une base de données ressource utilisable librement entre communes du territoire ressources
- Réfléchir à la création d'un pictogramme visuel (en plus du label PAT) pour faciliter l'identification visuelle des articles.
- Mettre en valeur les échanges et les discussions qui pourraient avoir lieu lors d'événements liés à l'agriculture et à l'alimentation.

Piste d'action: Boite à idées
Mettre en place une urne de collecte dans les communes à destination des habitants pour leurs questions sur le monde agricole. Les agriculteurs pourraient ainsi y répondre dans les bulletins municipaux.

Porteur(s) de l'action: Les communes volontaires du territoire
Acteurs à associer: Les agriculteurs du territoire, le CPAT pour suivre la démarche, Thonon Agglomération



Eléments complémentaires

Périmètre de l'action: L'agglomération

Conditions de mise en œuvre: Moyen humains, coordinations nécessaires entre les porteurs de bulletins/ les élus et les services de l'agglomération/ des communes

Points de vigilance: Nécessité de définir les rôles suivants:
Le CPAT est identifié comme force de proposition pouvant faire du suivi éditorial
Les communes : assurent la rédaction et la diffusion
Les agriculteurs: Sont sources de témoignages (pédagogie)



Indicateurs de suivi- évaluation

- Lancement de la démarche
- Nombre d'articles sur le monde agricole parus
- Nombre de portraits
- Suivi du CPAT
- Nombres de communes investies par an



Coût estimatif de l'action

- Niveau d'animation par Thonon Agglomération : 40 jours par an
- Pictogramme : 100 €



Objectif : Améliorer la perception et la compréhension de l'agriculture locale en informant les citoyens sur les pratiques agricoles locales et en encourageant le soutien aux producteurs.



Le plus tôt possible



Sur votre territoire:
Les rencontre de l'alimentation durable 2024 prévoit de faire des portraits d'agriculteurs.





Travailler sur les circuits courts du territoire pour le consommateur et identifier les flux



Descriptif de l'action:
Plusieurs actions permettent de répondre à l'enjeu de la fiche. Ainsi les temps décrits-ci-dessous sont indépendant et ne possèdent pas la même temporalité.

Temps A: Création d'une plateforme logistique de distribution de légumes et fruits durables, locaux pouvant être bio

- Temps A.1 Lancer un appel à intérêt pour ce projet ou identifier une coopérative pouvant mettre en place ce type de service. Pour la création d'une plateforme logistique rationalisant les flux des produits locaux/ bio sur le territoire. En intégrant à terme la restauration collective dans le schéma logistique (Action permettant de faire du lien avec la fiche de l'axe 2.E).
- Temps A.2 Mise en place effective de la plateforme. Il s'agira pour le porteur de projet:
 - D'identifier les producteurs en capacité de l'alimenter
 - D'identifier ou créer un lieu de stockage
 - De réfléchir à l'échelle du Chablais
 - De prévoir plusieurs antennes réparties sur le territoire
 - D'identifier et budgéter les ressources humaines et financières nécessaires

Projet similaire: La SCIC SAS « Sur le Champ ! » d'après la Fiche mesure de politique publique de bonification du territoire

Temps B: Identification de produits locaux – Via le CPAT.
 Ce temps implique le recensement des magasins de producteurs locaux (pouvant s'étendre à la région du Chablais), avec une localisation précise et, si possible, une indication du nombre de produits locaux disponibles. Ce travail est lié à la fiche XXXX et nécessite la participation active du CPAT. Temps prévu dans le cadre des rencontres annuelles du CPAT.

Temps C: Interpeller et collaborer avec les Grandes et Moyennes Surfaces (GMS) – Via le CPAT
 Cette action implique de mobiliser activement les GMS afin de les encourager à promouvoir les produits locaux. Pour ce faire, il est nécessaire que le CPAT s'implique activement pour sensibiliser les GMS à ces enjeux et leur proposer de participer à la démarche en mettant en valeur les produits locaux. Temps prévu dans le cadre des rencontres annuelles du CPAT.
Temps transversal: Le MAG
 Publier les initiatives dans le MAG

Porteur(s) de l'action: Appel à intérêt (plateforme) + CPAT + Thonon Agglomération
 Acteurs à associer: Pousse d'avenir / Couveuse agricole/ GAEC on sème Groupements agricoles du Chablais pour faire le lien avec les agriculteurs : SICA du Haut Chablais, SICA Terre du Léman, SICA Terragr'eau, le département et la région, la Bio d'ici.

Eléments complémentaires
 Périmètre de l'action: Chablais
 Conditions de mise en œuvre: Ressources financières et humaines à mobiliser
 Points de vigilance: Action d'ampleur nécessitant un portage financier conséquent.

- Indicateurs de suivi- évaluation
- Publication de l'appel à intérêt réalisé (A)
 - Création de la plateforme (A)
 - Quantité de référence de produits qui passe par la plateforme (A)
 - Création effective d'un réseau d'acteurs (A)
 - Nombre de producteurs qui réalisent de la vente directe (B)
 - Nombres de magasins de producteurs impliqués quand la démarches (A+B+C)
 - Nombres de GMS impliqués quand la démarches (Cà
 - Article du MAG publié (D)

Coût estimatif de l'action

- Niveau d'animation par Thonon Agglomération : 23 jours par an

Action à réaliser sur le long terme 
Cette action ne se déroulera donc pas sur l'année 1 du PAT

Objectif : Faciliter l'achat de produits locaux par les consommateurs 





Communiquer et échanger autour de l'installation d'une cuisine collective « durable »



Descriptif de l'action : Présentation d'un « cas d'école » d'une cuisine durable aux acteurs de la cuisine.

Temps 1: Trouver un partenaire

Temps 2: Documenter l'existant et mettre en place une stratégie

Exposer un cas qui fonctionne : L'objectif est de présenter un modèle concret de cuisine durable, agissant comme une référence ou un exemple pour les acteurs de la cuisine. Cela permet d'illustrer de manière tangible ce qui peut être accompli et inspire les autres à envisager des pratiques similaires.

Présenter le processus complet (fournisseurs, moyens, couts, ...): Fournir une vision holistique du processus de mise en place d'une cuisine durable, en couvrant tous les aspects, y compris l'approvisionnement en fournisseurs locaux, les moyens nécessaires en termes d'équipements et de personnel, ainsi que les coûts associés. Cette transparence permet une évaluation réaliste de la faisabilité pour d'autres intéressés.

Temps 3: Rencontres annuelles

Échange de Bonnes Pratiques : Encourager un échange d'expériences et de bonnes pratiques entre les acteurs de la cuisine collective, facilitant ainsi l'apprentissage mutuel et l'adoption collective de pratiques durables.

Réflexion sur les Adaptations Locales : Promouvoir la Loi EGAim et valoriser les produits du terroir

Identification des Opportunités de Collaboration : Promouvoir la collaboration entre les différentes parties prenantes, des fournisseurs aux consommateurs, pour renforcer la chaîne d'approvisionnement durable et favoriser une transition collective vers des pratiques de cuisine plus responsables. Créer un espace d'échanges



Objectif : Diffusion des pratiques et mise en commun de processus en vue d'une cuisine toujours plus durable.



Sur votre territoire:

- Intervention en CPAT 4
- Commune d'Allinges
- Commune de Bons en Chablais

Porteur(s) de l'action : TA, CPAT et le porteur de projet « Cuisine durable »

Acteurs à associer: Cuisines collectives et producteurs (dont les producteurs de bio), les Pieds dans le Plat, Leztroy, LHSL, Lycée les 3 vallées), Ludovic Petit.



Éléments complémentaires

Périmètre de l'action: L'agglomération

Conditions de mise en œuvre: Inviter les cuisiniers, les décideurs et responsables.

Points de vigilance: Lieu du forum à définir, communiquer largement. Nécessité d'avoir une disponibilité durable des produits



Indicateurs de suivi- évaluation

- Réalisation effective de la présentation
- Nombre de personnes mobilisées
- Création de projet autour de cuisines durables



Action à réaliser sur le long terme

Cette action ne se déroulera donc pas sur l'année 1 du PAT



Coût estimatif de l'action

- Investissement financier (€) : 500€ / an
- Niveau d'animation par Thonon Agglomération : 20 jours par an





Créer du lien entre producteurs locaux et le public scolaire/périscolaire



Descriptif de l'action : Mettre à profit le programme pédagogique élaboré par le CPIE composé de 3 interventions dont une rencontre avec les producteurs.

Temps 1: Évaluation de l'existant

Il s'agit d'analyser en détail le programme pédagogique pour en comprendre le fonctionnement et déterminer les moments les plus appropriés pour l'intégrer dans le programme éducatif.

Temps 2: Mise en œuvre

Adapter le programme pour le niveau scolaire des Cycles 2, tout en envisageant la possibilité de l'adapter à d'autres niveaux. Promouvoir activement ce programme auprès des écoles pour encourager leur participation.

Utiliser des supports vidéo attrayants, tels que "Ceux qui nous nourrissent", La Ferme Bertrand, ou des vidéos produites par le CPIE en collaboration avec le centre de loisirs du Pays de Gavot, où les enfants ont eu l'occasion d'interviewer des agriculteurs.

Cible : Impliquer 15 classes par an



Objectif : Echanger avec les acteurs de l'alimentation pour mieux comprendre et répondre aux interrogations des consommateurs.



Actions à mettre à court terme



Porteur(s) de l'action : Thonon Agglomération
Facilitateur: CPIE
Acteurs à associer: Agriculteurs locaux, Ecoles du secteur, SICA Terre du Léman, conseillers pédagogiques .



Eléments complémentaires

Périmètre de l'action: L'agglomération

Conditions de mise en œuvre: Coordonner le programme scolaire avec le programme pédagogique élaboré par le CPIE

Points de vigilance: Disponibilité des agriculteurs et nécessité de contacter les écoles pour s'inscrire dans le programme scolaire. Travailler en bonne entente avec les fermes pédagogiques pour ne pas rentrer pas en concurrence. Veiller à la cohérence entre les services de l'agglomération



Indicateurs de suivi- évaluation

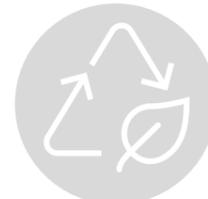
- Nombre d'enfants participant au programme pédagogique élaboré par le CPIE
- Nombre d'écoles et d'exploitations agricoles impliquées
- Nombre d'animations réalisées



Coût estimatif de l'action

- Investissement financier (€) : 20 130 €
- Niveau d'animation par Thonon Agglomération : 7 jours par an





Communiquer sur les points de vente, afin de favoriser la consommation de productions locales



Descriptif de l'action :

Temps 1: Contacter d'une plateforme pour porter une partie du projet
Etudier l'existant

Temps 2 : Mise en œuvre opérationnelle
A court et moyen terme

- Mettre en place un annuaire ou capitaliser sur ceux qui existent déjà en les faisant vivre. A coupler/ mutualiser avec le Chablais.
- Communiquer dans les revues communales
- Créer une application et/ou plateforme sur des points de ventes
- Communication et mise en relation
- Afficher dans les communes à l'image de ce qui peut être fait avec la ligne verte
- Diffuser l'annuaire des points de vente et la plateforme numérique dans les offices du tourisme et les hébergements touristiques locaux.

A plus long terme
Mettre en place un système de tickets (financiers) pour inciter le citoyen à acheter des produits locaux.



Objectif : Renforcer la visibilité et la notoriété des points de vente des produits locaux dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial (PAT), en utilisant divers moyens de communication et en favorisant la mise en réseau.



Sur votre territoire, sont recensés (liste non exhaustive):

- ObSAT (L'Observatoire des Systèmes Alimentaires Territorialisés) : 1 magasin de producteur et 4 magasins à la ferme
- Producteurs de Savoie Mont Blanc : 12 producteurs inscrits sur la plateforme
- Le réseau Bienvenue à la ferme : 5 lieux de vente sur le territoire
- Le réseau AMAP AURA
- Le site fraisetlocal.fr

Porteur(s) de l'action : CPAT
Acteurs à associer: SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) de producteurs et le CCAS (Centre Communal d'Action. Projet d'annuaire à la CCPVA, les cagettes, les AMAPS, la monnaie locale: Le Chab'



Eléments complémentaires

Périmètre de l'action:

Conditions de mise en œuvre: Un premier travail de capitalisation puis un travail de mise à disposition de la donnée

Points de vigilance: Etudier les outils existants: annuaires, sites web... (dont certains sont recensés dans le diagnostic du PAT)
Prendre contact avec le service communication de Thonon pour identifier ce qu'il est possible de faire

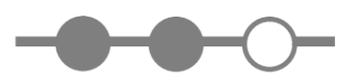


Indicateurs de suivi- évaluation

- Nombre de prises de contact en vue du recensement
- Disponibilité d'une plateforme
- Nombre de points de vente figurant sur les supports de communication (annuaire, application, etc.)
- Evolution de la fréquentation des points de vente
- Nombre de publications créées
- Outils de diffusion mobilisés



Action à réaliser à moyen terme
Cette action ne se déroulera donc pas sur l'année 1 du PAT




Coût estimatif de l'action

- Investissement financier (€) : Entre 1 500€ et 10 000€
- Niveau d'animation par Thonon Agglomération : Temps





Travailler sur l'installation et la transmission des exploitations agricoles du territoire



Descriptif de l'action

- Travailler sur l'attractivité du métier (action pouvant passer par la diversification) Encourager les agriculteurs à diversifier leurs activités pour rendre le métier plus attractif et répondre aux nouvelles demandes du marché. Cela peut inclure des formations sur de nouvelles pratiques agricoles, l'intégration de technologies innovantes, ou le développement de produits dérivés.
- Sensibiliser et accompagner ceux qui partent à la retraite dans leurs transmissions en mobilisant par exemple les outils de la chambre d'agriculture.
- Valoriser le maraîchage: Promouvoir les circuits courts et les produits locaux issus du maraîchage pour renforcer la reconnaissance de cette filière.
- Mieux faire connaître le métier auprès des scolaires (visites à la ferme...) et faire connaître les métiers liés au monde agricole auprès des collèges et des lycées. Fiche en lien avec l'action E de l'axe 3: «Créer du lien entre producteurs locaux et le public scolaires/périscolaires » puisqu'elle ciblera les scolaires du Cycle 2

Porteur(s) de l'action: Thonon Agglomération
 Acteurs à associer: Chambre d'agriculture, Terres de liens, ADEAR, Thonon Agglomération pour appuyer le travail de communication/ Sensibilisation



Eléments complémentaires

Périmètre de l'action: Thonon agglomération

Conditions de mise en œuvre:

Points de vigilance: Etudier les outils existants lien à faire avec la chambre d'agriculture



Indicateurs de suivi- évaluation

- Nombre de visites organisées à la ferme par des établissements scolaires
- Nombres de sollicitations adressés au CPAT dans le domaine de la transmission installation et évaluation de son rôle de facilitateur.



Coût estimatif de l'action

- Investissement financier (€) : 25 000 (CLIF) pour 3 ans
- Niveau d'animation par Thonon Agglomération : 38 jours par an



Objectif : Travailler sur la transmission et l'installation. Accroître l'attractivité du métier agricole en favorisant la diversification des activités, en sensibilisant les scolaires à la richesse et la diversité de cette profession et en valorisant spécifiquement le secteur du maraîchage.



Action à réaliser sur le long terme
Cette action ne se déroulera donc pas sur l'année 1 du PAT





Favoriser l'accès à l'alimentation pour tous



Descriptif de l'action : Favoriser l'accès à l'alimentation pour tous via

- **Paniers solidaires:** Mettre en place des systèmes de paniers solidaires pour rendre les produits alimentaires accessibles à ceux qui sont en situation de précarité économique. Cela peut impliquer des partenariats avec des producteurs locaux et des structures caritatives.
- **Atelier cuisine :** proposer au niveau des communes des ateliers de cuisine de saison. Privilégier les recettes simples, rapides et de bonne qualité nutritive.

Porteur(s) de l'action : Thonon Agglomération
 Partenaires principaux: Pousses d'avenir et les communes
 Acteurs à associer:, le CPAT, les services en charges des jardins pour une mise en réseau, les associations pouvant répondre à l'enjeu, Foyer rural de Sciez



Objectif : Améliorer l'accessibilité à une alimentation de qualité pour l'ensemble de la population

Éléments complémentaires

Périmètre de l'action: Thonon agglomération

Conditions de mise en œuvre: Propres à chaque action

Points de vigilance: Ne pas faire doublons avec des solutions existant déjà.

Axe de réflexion: Saisir l'opportunité, créée par cette fiche action, d'inclure les Grandes et Moyennes surfaces dans ce PAT.



Action à réaliser sur le moyen terme
Cette action ne se déroulera donc pas sur l'année 1 du PAT



Indicateurs de suivi- évaluation

- Nombre de rencontres ou paniers solidaires produits
- Nombre d'atelier cuisine conduits



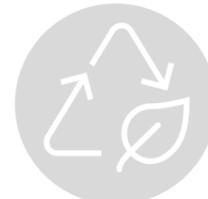
Sur votre territoire, sont recensés (liste non exhaustive):

- Ateliers cuisine à Allinges dans le cadre de la Semaine bleue
- La Banque Alimentaire de Haute-Savoie
- Les Restos du Cœur
- Le Secours Populaire Français
- La Croix-Rouge française
- L'épicerie sociale AIDERS

Coût estimatif de l'action

- Investissement financier (€) :
 - Panier solidaire structure porteuse de l'action à définir
 - Développer les jardins ouvriers: Organisme à définir
- Niveau d'animation par Thonon Agglomération : 13 jours par an





Favoriser l'accès à l'alimentation par l'autoproduction



Descriptif de l'action : Favoriser l'accès à l'alimentation pour tous via

Temps 1: Etat des lieux

- A. Réaliser un diagnostic de la situation actuelle, de l'utilisation des jardins, des besoins des jardiniers
- B. Lien avec le PLUi: Secteurs à zoner dans le PLUi (Ujardin) **ou**: Intégrer des zones spécifiques dans le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) dédiées à des espaces verts et aux jardins (par exemple : Ujardin, mais attention au surcoût du foncier U, ou définir les pratiques dans un règlement).

Temps 2: Favoriser l'autoproduction via:

Développer les jardins ouvriers / familiaux/ partagés ...

- Former les jardiniers via des programmes de formation pour les jardiniers, répondant à la demande croissante en compétences liées à la culture alimentaire. Cette action vise à améliorer la qualité des productions locales et à encourager des pratiques agricoles durables.

Développer l'autoconsommation dans les communes

- Formation: mettre en avant les formations existantes sur le territoire
- Promouvoir les actions de **de glanage** encadrées
- Développer la possibilité pour les personnes à mobilité réduite, de mettre à disposition leur jardin à d'autres particuliers contre une partie de la récolte dans une logique de lien social et de transmission de savoir.
- Pérenniser et valoriser les vergers existants, patrimoine de notre territoire en proposant notamment des formations à leur entretien (voir fiche C.2 « Développement d'infrastructures écologiques (haies, vergers, mares) » du Contrat de territoire).

Objectif : Améliorer l'accessibilité à une alimentation de qualité pour l'ensemble de la population

Action à réaliser sur le moyen terme
Cette action ne se déroulera donc pas sur l'année 1 du PAT



Porteur(s) de l'action : Thonon Agglomération et le CPAT

Acteurs à associer:
 Le CPAT, les services en charges des jardins pour une mise en réseau, les associations pouvant répondre à l'enjeu, CPIE, Aux arbres citoyens



Eléments complémentaires

Périmètre de l'action: Thonon agglomération

Conditions de mise en œuvre: Propres à chaque action

Points de vigilance: Ne pas faire doublons avec des solutions existant déjà.

Axe de réflexion: Saisir l'opportunité, créée par cette fiche action, d'inclure les Grandes et Moyennes surfaces dans ce PAT.



Indicateurs de suivi- évaluation

- Réalisation du diagnostic
- Lien effectif avec le PLUi
- Mise en place de possibilités de formations
- Nombre de jardins ouvriers/partagés/ familiaux ...
- Nombre de personnes fréquentant chaque jardin
- Création de la Charte pour la culture des jardins non utilisés
- Visibilité des associations de glanages
- Nombre de personnes ayant bénéficiés de formations
- Nombre de personnes ayant recourt à la Charte pour la culture des jardins non utilisés



Coût estimatif de l'action

- Investissement financier (€) : 1 000€ (Com') + 3 800€ (Stage 4mois - Etat des lieux)
- Niveau d'animation par Thonon Agglomération : 38 jours par an



Sur notre territoire, sont recensés (liste non exhaustive):

Le CPIE propose des formations aux bonnes pratiques aux jardins
 L'association: Aux arbres citoyens (glanages)





Décliner l'alimentation et la gestion durable des déchets sur le thème « Habiter », fil rouge dans la synergie d'un travail multi-acteurs



Descriptif de l'action :

Temps 1: Identifier les liens entre les programmes et définir des objectifs communs.

Instaurer des temps de travail interservices 2 fois par an au cours desquels les agents volontaires des services Transition écologiques (au sens large) puissent partager les plans et programmes et calendriers afférents pour favoriser une coordination des actions.

Se saisir de l'occasion pour suivre l'avancée du plan d'action du PAT.

Recenser les plans, les programmes des services volontaires de l'agglomération et les comparer dans des calendriers : pour identifier les liens entre les programmes et définir des objectifs communs.

Temps 2: Créer du lien au sein du tissu associatif et institutionnel

- **2.a.** Proposition d'ateliers philosophiques multi-acteurs sur le thème central de « Habiter » à destination du monde associatif. Ces ateliers visent à interroger le sens du terme « habiter » et à établir des liens entre différentes thématiques. Ils seront organisés en petits groupes d'associations dans différentes parties du territoire afin de favoriser leur mobilisation. Chaque atelier durera 1h30, suivi de 30 minutes de briefing sur les étapes suivantes.
- **2.b.** Organisation d'une grande rencontre comprenant une phase d'inter-connaissances suivie d'ateliers de travail en sous-groupes. L'objectif sera de définir une méthodologie pour toucher tous les publics, en formalisant un programme papier regroupant les actions préexistantes orientées autour du thème central « Habiter ».

Valoriser les ressources du territoire par une communication commune

Porteur(s) de l'action
 Temps 1: Service Transition écologique: Chargé de mission
 Temps 2: Service Cohésion des territoires et citoyenneté



Eléments complémentaires

Périmètre de l'action : Thonon Agglomération

Conditions de mise en œuvre : Communication bien en amont. Garder émulation et volontariat des partenaires et des services (sans obligations ou exhaustivité).

Coûts: 0,5 ETP aggro en coordination + 1 service civique + 0,1 ETP par service partenaire

Points de vigilance: Voir articulation avec Printemps du Coquelicot.



Indicateurs de suivi- évaluation

- Temps inter-service réalisé
- Le recensement effectif des plans et programmes des services pour les comparer dans des calendriers
- Nombre d'atelier réalisés
- Nombre d'associations/institutions participantes
- Temps de « Grande rencontre » réalisé



Coût estimatif de l'action

- Investissement humain (ETP) : 0,5 ETP aggro en coordination + 1 service civique + 0,1 ETP par service partenaire
- Niveau d'animation par Thonon Agglomération : 26 jours par an

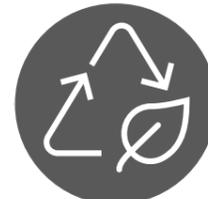


Objectif : Renforcer la participation de tous les publics à la bifurcation écologique



Action à réaliser sur le moyen terme
 Travail en 2025 pour programmation en 2026 Temps 2A





Action de sensibilisation auprès des jeunes sur l'écologie et les métiers de l'alimentation



Descriptif de l'action : **Intégration de l'alimentation durable dans des dispositifs de sensibilisation existants ou en devenir**

Temps 1. La Bourse au permis de conduire

Ce dispositif permet de financer le permis de conduire de jeunes demandeurs. Les Lauréats, dont le dossier est retenu, devront en échange donner 12h de leurs temps en engagement citoyen de sensibilisation auprès d'autres jeunes. Suivant leur choix, Info Jeunes et des partenaires thématiques peuvent les former sur l'une de ces 3 thématiques : prévention routière, écocitoyenneté (étendue à l'alimentation durable), éducation aux médias numériques.

Temps 2. Mobiliser les écodélégués

Réutiliser les ressources pédagogiques de la bourse au permis pour former les éco délégués* des collèges et des lycées à relayer auprès de leurs camarades les outils et ressources de la transition écologique sur le territoire (boutique de seconde main, producteurs locaux, repair café, ...).

* La circulaire de rentrée du 10 juillet 2020 rend obligatoire l'élection des éco-délégués dans toutes les classes de collège et de lycée, et l'encourage en CM1 et CM2. Les éco-délégués sont élus parallèlement aux élections des délégués d'élèves et selon les mêmes modalités, soit avant la fin de la 7e semaine.

Temps 3. Informer les jeunes sur les métiers de la TE

Informar les jeunes sur les métiers, les volontariats ou services civiques en lien avec la transition écologique (notamment d'alimentation durable).

Outil :

- **Fabriques des métiers verts:** formation immersive aux jeunes en difficulté dans les métiers manuels de la transition éco
- **Fiches métiers du CIDJ** explicatives des différentes formations de la TE

Porteur(s) de l'action Temps 1 et 2: Info Jeunes,
Porteur(s) de l'action Temps 3: Service prévention des déchets

Facilitateur: Service Habitat - Transition Ecologique



Eléments complémentaires

Périmètre de l'action : Thonon Agglomération

Points de vigilance: Attention de ne pas être dans le discours du petit geste, qui renvoie la responsabilité à l'individu et de bien parler de responsabilité collective et politique. S'appuyer sur la charte de déontologie des journalistes sur la transition écologique.



Indicateurs de suivi- évaluation

- Nombre de jeunes ayant bénéficié de la bourse au permis de conduire et ayant choisi écocitoyenneté (axe: alimentation durable)
- Nombre d'écodélégués formés par an.
- Nombre de jeunes ayant bénéficier d'une formation aux métiers de la TE



Coût estimatif de l'action

- Niveau d'animation par Thonon Agglomération : 12 jours par an
- Info Jeunes: 2 jours par an



Action à réaliser sur le court terme
1. En cours, 2. 2025, 3. en cours



Objectif : Outiller et informer les jeunes sur la transition écologique et les métiers de l'alimentation



Intégration du volet alimentation durable dans l'offre pédagogique de l'Agglomération



Descriptif de l'action : Intégration du volet alimentation durable dans l'offre pédagogique de l'Agglomération par le service transition énergétique. Créer du lien entre Alimentation et déchets

Temps 1: Renforcement de l'animation sur la réduction des déchets avec l'intégration de la thématique de l'alimentation durable.

- Supervision par le service PGD (Prévention Gestion des Déchets)
- Intervention d'un prestataire spécialisé pour les élèves de cycle 3 (CM1, CM2) dans un maximum de 55 classes
- Contenu : 4 modules incluant le compostage, la gestion des déchets, etc.
- Durée : 3 demi-journées comprenant une sortie à proximité de l'école, une visite de terrain (par exemple, la Recyclerie), et une séance de sensibilisation en classe.

Temps 2: Formation des agents Prévention Gestion des Déchets (PGD)

- Encouragement des agents à se former aux enjeux agricoles et alimentaires pour enrichir leurs animations sur l'écoexemplarité (par exemple, la lutte contre le gaspillage alimentaire) menées dans toutes les écoles et les cantines collectives.
- Formation dispensée par le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale)
- Objectif d'élaboration d'animations transversales.

Temps 3: Elaboration d'un programme pédagogique cohérent

- Coordination avec les services et les conseillers pédagogiques pour concevoir un programme pédagogique aligné.
- Cette démarche s'inscrit dans la fiche action 3.2.2 du PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) visant à approfondir la compréhension locale des enjeux climatiques, de la qualité de l'air et de l'énergie, ainsi qu'à sensibiliser la population.
- Possibilité d'intégrer dans le programme les animations proposées par d'autres acteurs du territoire, tels que La R'mize.

Objectif : Cohérence de l'offre pédagogique de l'Agglo sur les thématiques de la transition écologique

Porteur(s) de l'action : Service Transition Ecologique pour le programme et Service Prévention et Gestion des Déchets dans l'intermittence



Eléments complémentaires

Périmètre de l'action : Thonon Agglomération

Conditions de mise en œuvre : Outil de communication

Points de vigilance: Attention de ne pas être dans le discours du petit geste, qui renvoie la responsabilité à l'individu et de bien parler de responsabilité collective et politique. S'appuyer sur la charte de déontologie des journalistes sur la transition écologique



Indicateurs de suivi- évaluation

- Nombre de classes sensibilisées
- Nombre d'agents PGD formés
- Nombre d'actions de sensibilisation supplémentaires mises en place



Coût estimatif de l'action

Financement actuel d'animations de 55 000€ / an pour le service PGD

- Investissement financier (€) : 10 000€
- Niveau d'animation par Thonon Agglomération : 37 jours par an



Action à réaliser sur le moyen terme
2025-2026






Suivi des effets de la méthanisation sur le territoire



Descriptif de l'action : Suivi des effets de la méthanisation sur le territoire

Temps 1: Chercher un partenaire

Temps 2: Mettre en place le suivi

Proposer un suivi multi facteur (qualité du sol, de l'eau, de l'air...) et technique (plan d'épandage) de la méthanisation du territoire dans le cadre du partenariat qui se crée entre Thonon Agglomération, Annemasse et le méthanisateur de Veigy.

Dans le cadre de son projet de valorisation du gisement de biodéchets de son territoire, Thonon Agglomération lance en 2024 une phase d'expérimentation de collecte pour transport vers le méthaniseur de Veigy.

Piste d'action: Associer un organisme indépendant (exemple: l'INRAe) afin d'assurer un suivi technique des effets agro-environnementaux du dispositif.



Objectif : Assurer un système de méthanisation vertueux et pérenne aux citoyens



Action à réaliser sur le moyen terme
2025-2026



Porteur(s) de l'action : Service Prévention et Gestion des Déchets (pour la partie méthanisation) le Service Habitat - Transition écologique (pour la recherche de partenariats)

A associer: INRAe + Annemasse Agglo + méthanisateur de Veigy



Eléments complémentaires

Périmètre de l'action : Thonon Agglomération + Annemasse Agglo



Indicateurs de suivi- évaluation

- Recherche effective du partenaire
- Réunion avec le partenaire
- Mise en place du suivi multi-facteurs



Coût estimatif de l'action

- Investissement financier (€) : Convention estimée à 38 000€
- Niveau d'animation par Thonon Agglomération : 14 jours par an





Valorisation des biodéchets par le compostage grâce au Plan Biodéchets



Descriptif de l'action :
Agir avec le Plan Biodéchets pour accompagner l'étude de faisabilité et accompagnement pour la mise en œuvre du tri à la source des biodéchets. Cet accompagnement vise les fiches 3.1, 3.2 et 3.3 du plan biodéchets

Temps 1: Distribution gratuite par l'agglomération de composteurs individuels
 Associée à une campagne de communication et de suivi du dispositif. Les usagers devront suivre un atelier avant l'obtention. [\[Lien web\]](#)

Temps 2: Implantation de composteurs en pied d'immeuble ou en quartier
 Le choix d'implantation des composteurs sur le territoire se fera en lien avec les bailleurs sociaux, les syndic professionnels et les syndic de copropriétaires particuliers sur les logements collectifs avec présence d'espace vert. Les maisons individuelles sans jardin pourront être associées au composte.

Porteur(s) de l'action : Service Prévention et Gestion des Déchets + PAT



Eléments complémentaires
 Périmètre de l'action : Thonon Agglomération



Indicateurs de suivi- évaluation

- Nombre de composteurs distribués



Coût estimatif de l'action

- Investissement financier pris en charge par un service de l'agglomération
- Niveau d'animation par Thonon Agglomération (Au niveau du PAT) : 1 jours par an



Objectif : Valoriser les biodéchets sur le territoire



Action à réaliser sur le moyen terme
 2025-2026



Synthèse des ETP mobilisés dans le cadre du PAT

Un travail de quantification des ETP au sein des services de l'agglomération a été réalisé pour chaque fiche et est synthétisé ci-dessous. Cette approche théorique a été réalisée selon 2 scénarii:

- Scénario 0: L'ensemble des fiches du PAT sont mise en œuvre
- Scénario 1: Les fiches sont mises en œuvre au regard du nombre d'ETP disponible actuellement au poste de Chargée de projet – Projet Alimentaire Territorial: 1 ETP

Fiches	Fiche	Chargée de projet – Projet Alimentaire Territorial (Scénario 1)	Chargée de projet – Projet Alimentaire Territorial Temps à moyen et long terme (Scénario 0)	Autres – Service de Thonon Agglomération (Scénario 1)	Autres – Service de Thonon Agglomération (Scénario 0)
	Axe 1: Fiche Action A	0,03	0,03	0,00	0,00
Axe 1: Fiche Action B	0,16	0,16	0,12	0,12	
Axe 1: Fiche Action C	0,01	0,01	0,00	0,00	
Axe 1: Fiche Action D	0,04	0,04	0,01	0,01	
Axe 2: Fiche Action A	0,02	0,02	0,00	0,00	
Axe 2: Fiche Action B	Moyen et long terme	0,03	Moyen et long terme	0,04	
Axe 2: Fiche Action C	0,03	0,03	0,02	0,02	
Axe 2: Fiche Action D	0,02	0,02	0,11	0,11	
Axe 3: Fiche Action A	0,04	0,04	0,02	0,02	
Axe 3: Fiche Action B	0,07	0,14	0,01	0,01	
Axe 3: Fiche Action C	Moyen et long terme	0,08	Moyen et long terme	0,03	
Axe 3: Fiche Action D	Moyen et long terme	0,06	Moyen et long terme	0,03	
Axe 3: Fiche Action E	0,02	0,02	0,02	0,02	
Axe 4: Fiche Action A	Moyen et long terme	0,00	Moyen et long terme	0,00	
Axe 4: Fiche Action B	Moyen et long terme	0,21	Moyen et long terme	0,00	
Axe 4: Fiche Action C	Moyen et long terme	0,04	Moyen et long terme	0,00	
Axe 4: Fiche Action D	Moyen et long terme	0,13	Moyen et long terme	0,03	
Service: Fiche A	0,02	0,02	0,11	0,11	
Service: Fiche B	0,01	0,01	0,01	0,01	
Service: Fiche C	0,04	0,04	0,12	0,12	
Service: Fiche D	0,04	0,04	0,02	0,02	
Service: Fiche E	0,00	0,00	0,00	0,00	
Somme des ETP	0,58	1,2	0,59	0,71	

Coordination	Temps	Chargée de projet – Projet Alimentaire Territorial (Scénario 1)	Chargée de projet – Projet Alimentaire Territorial Temps à moyen et long terme (Scénario 0)	Autres – Service de Thonon Agglomération (Scénario 0)	Autres – Service de Thonon Agglomération (Scénario 1)
	Temps dédié à la gouvernance du projet			0,16	
Temps de coordination global			0,13		0,01
Temps à allouer à la stratégie foncière			0,12		0,04
Un temps de « lien hiérarchique »			0,07		0,02
Temps de politiques territoriales (SIAC et PMGF)			0,01		0,00
Temps lié à la communication en compléments du temps des fiches actions			0,01		0,02
Temps de lien élus			0,03		0,03
Somme des ETP		0,53	0,53	0,12	0,12

À ces ETP s'ajoute:

- Le travail des porteurs de projet identifié au sein des fiches, lorsque cela a été possible
- Les instances de la gouvernance, détaillées en page 3, incluent le travail du CPAT qui se réunit jusqu'à 6 fois par an.

Synthèse des besoins financier du PAT

Fiche	Titre de l'action	Synthèse des budgets pressenti (HT)	
		Scénario 1	Scénario 0
Axe 1: Fiche Action A	Sensibiliser et former les élus aux problématiques foncières rencontrées par les agriculteurs	100,00 €	100,00 €
Axe 1: Fiche Action B	Favoriser l'installation d'espaces productifs en fruits et légumes à proximité des zones urbaines	899 855,00 €	899 855,00 €
Axe 1: Fiche Action C	Faire connaître le système de Régie Agricole	5 500,00 €	5 500,00 €
Axe 1: Fiche Action D	Utiliser les outils tels que les ZAP et les PAEN sur le territoire	Cf fiche 1.B	Cf fiche 1.B
Axe 2: Fiche Action A	Promouvoir des pratiques agricoles pour optimiser l'utilisation des ressources et minimiser leur impact	0,00 €	0,00 €
Axe 2: Fiche Action B	Mettre en lien agriculteurs et restaurateurs, voire habitants, sur le territoire afin de favoriser la consommation de productions locales	-	0,00 €
Axe 2: Fiche Action C	Agir en faveur de la préservation de la ressource en eau	0,00 €	0,00 €
Axe 2: Fiche Action D	Agir en faveur de la lutte contre le gaspillage alimentaire	0,00 €	0,00 €
Axe 3: Fiche Action A	Favoriser la connexion entre les acteurs de l'alimentation en organisant des événements en journée ou en soirée	43 500,00 €	43 500,00 €
Axe 3: Fiche Action B	Valoriser l'image de l'agriculture locale à travers les bulletins municipaux	100,00 €	100,00 €
Axe 3: Fiche Action C	Travailler sur les circuits courts du territoire pour le consommateur et identifier les flux	-	0,00 €
Axe 3: Fiche Action D	Communiquer et échanger autour de l'installation d'une cuisine collective « durable »	-	2 500,00 €
Axe 3: Fiche Action E	Créer du lien entre producteurs locaux et le public scolaire/périscolaire	20 130,00 €	20 130,00 €
Axe 4: Fiche Action A	Communiquer sur les points de vente, afin de favoriser la consommation de productions locales	-	5 750,00 €
Axe 4: Fiche Action B	Travailler sur l'installation et la transmission des exploitations agricoles du territoire	-	41 666,67 €
Axe 4: Fiche Action C	Favoriser l'accès à l'alimentation pour tous	-	0,00 €
Axe 4: Fiche Action D	Favoriser l'accès à l'alimentation par l'autoproduction	-	4 800,00 €
Fiches des services de l'agglomération:			
Service: Fiche A	Décliner l'alimentation et la gestion durable des déchets sur le thème « Habiter », fil rouge dans la synergie d'un travail multi-acteurs	0,00 €	0,00 €
Service: Fiche B	Action de sensibilisation auprès des jeunes sur l'écologie et les métiers de l'alimentation	0,00 €	0,00 €
Service: Fiche C	Intégration du volet alimentation durable dans l'offre pédagogique de l'Agglomération	10 000,00 €	10 000,00 €
Service: Fiche D	Suivi des effets de la Méthanisation sur le territoire	38 000,00 €	38 000,00 €
Service: Fiche E	Valorisation des biodéchets par le compostage grâce au Plan Biodéchets	0,00 €	0,00 €
Somme		1 017 185 €	1 071 902 €



THONON
agglomération